



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarantième session

Rome (Italie), 7-11 octobre 2013

**CADRE POUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET DES
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi320f

Questions portées à l'attention du Comité

Le Comité:

- a) Se félicite des activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;
- b) Fait sien le document CFS 2013/40/8 qui constitue le cadre pour le suivi des décisions et recommandations du CSA; plus particulièrement, le Comité:
- c) Souligne le rôle important que joue le Comité en fournissant une plateforme aux parties prenantes afin qu'elles échangent régulièrement des données d'expérience ainsi que des pratiques sur les activités de suivi dans les domaines stratégiques à tous les niveaux (national, régional et mondial);
- d) Reconnaît l'importance du processus de suivi du CSA pour améliorer l'efficacité du Comité;
- e) Approuve la proposition de plan d'action visant à diffuser les décisions du CSA dans le cadre de la stratégie de communication du Comité;
- f) Approuve la proposition tendant à centrer le suivi du CSA sur les grands produits stratégiques et catalytiques du Comité;
- g) Approuve la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels notamment au niveau national et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il recommande spécifiquement de réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servira de référence pour évaluer les progrès accomplis;
- h) Souligne la nécessité que les mécanismes de suivi du CSA s'appuient sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial;
- i) Demande/recommande que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses activités en 2014, conformément au paragraphe 5, et fasse rapport au CSA à sa quarantième et unième session, en fonction des ressources disponibles;
- j) Souligne la nécessité d'utiliser le suivi et l'évaluation pour améliorer le travail du CSA et la formulation des recommandations, afin qu'elles soient concises, concrètes et assorties d'un échéancier.

1. Le document relatif à la réforme du CSA a défini un des rôles du Comité comme suit:

Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux. En ce sens: ii) Le CSA devrait aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi, par le CSA et par d'autres instances. Les observations de toutes les parties prenantes du CSA devront être prises en compte et les nouveaux mécanismes s'appuieront sur les structures existantes (CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 6ii).

2. Après avoir pris note du bilan sur le suivi qui a été présenté au CSA à sa trente-neuvième session, le Comité a approuvé les conclusions et recommandations contenues dans le document CFS 2012/39/9 concernant l'évolution des activités de suivi du CSA et les éclaircissements apportés en la matière, notamment les points suivants:

- les recommandations du CSA doivent déboucher sur des actions et cibler des parties prenantes précises;

- le CSA doit répondre à l'appel lancé, dans le document relatif à sa réforme, visant à créer un «mécanisme novateur» afin d'aider les pays et les régions, selon qu'il convient, à établir si les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition sont bien en voie de réalisation;
- le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi doit poursuivre ses activités en 2013, conformément au paragraphe 9 du document CFS 2012/39/9, et faire rapport au CSA à sa quarantième session, en octobre 2013.

3. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a répondu à cette demande et s'est réuni plusieurs fois depuis la trente-neuvième session du CSA. Dans le cadre du CSA, la fonction de suivi consiste en premier lieu à définir la façon de contrôler les décisions et les recommandations du CSA afin de déterminer dans quelle mesure le Comité atteint son objectif global, qui est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à différents niveaux. En second lieu, il s'agit de recommander aux États Membres ainsi qu'à des organismes sous-régionaux et mondiaux des approches qu'ils peuvent adopter pour faire en sorte que les mécanismes de suivi aboutissent à davantage de redevabilité et à une meilleure exécution du programme.

4. Chronologie des réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2013¹:

- a) Janvier: Lors de sa réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a décidé de suivre deux axes de travail: i) le suivi des décisions et des recommandations du CSA, et, ii) de façon plus générale, la facilitation du suivi des résultats relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition aux niveaux national et régional.
- b) Février-avril: création d'un groupe d'appui technique qui fournira au Groupe de travail à composition non limitée des exemples de mécanisme de suivi existants aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que des avis sur leurs caractéristiques et éléments éventuels, et sur les types d'indicateurs qui répondraient aux besoins de suivi à des niveaux divers.
- c) Mai: Lors de sa réunion, le Groupe de travail à composition non limitée s'est penché sur les points suivants: liens entre le processus de suivi et la stratégie de communication; discussion préliminaire sur les préparatifs des exposés qui auront lieu à la quarantième session du CSA sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; classement par catégories des décisions et des recommandations du CSA et nécessité de fixer des critères concernant la formulation des recommandations du CSA en matière de politiques; examen de l'inventaire initial des initiatives existantes; préparatifs de l'atelier organisé par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, résultats attendus, initiatives à présenter.
- d) 18 juillet: un atelier du Groupe de travail à composition non limitée a été organisé pour consolider la réflexion du Groupe en s'appuyant sur les enseignements qui découlent des documents d'information fournis pour l'atelier, et en tenant compte des perspectives présentées. Les participants ont été invités à aider à recenser les éléments essentiels des approches novatrices, les lacunes/difficultés et les possibilités de collaboration entre différents acteurs et approches.

5. Sur la base des conclusions des réunions du Groupe de travail à composition non limitée, conclusions qui ont été consolidées pendant l'atelier de juillet, les recommandations suivantes ont été formulées et soumises à l'examen du Comité.

- a) Le processus de suivi du CSA est une activité importante et d'autres travaux seront nécessaires pour déterminer dans quelle mesure le Comité atteint son objectif global, qui est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et recommander des approches de suivi aux États membres.

¹ Réf: Document d'information – Progrès accomplis et préparation de l'atelier. Atelier du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, 18 juillet 2013, FAO (Rome).(
http://www.fao.org/docrep/meeting/029/CFS-40-8-OEWG_Monitoring_Background_FR.pdf).

- b) La stratégie de communication du CSA représente une étape essentielle pour le processus de suivi. Avant d'évaluer l'impact sur le terrain, toutes les parties intéressées doivent être informées des produits et résultats du CSA. À cet égard, il conviendrait d'élaborer un plan d'action pour la diffusion des décisions du CSA ainsi qu'une stratégie de communication à cet effet, de renforcer le travail en partenariat avec toutes les parties prenantes du CSA et d'utiliser les grands réseaux des organisations des Nations Unies sises à Rome, à savoir la FAO, le FIDA et le PAM.
- c) Compte tenu de la diversité des décisions et recommandations du CSA, les parties intéressées doivent prendre différents types de mesures, dont l'application/mise en œuvre doit faire l'objet de différents niveaux/formes de suivi. Les catégories ci-après ont été proposées pour les aider à classer de façon rationnelle les décisions et les recommandations du CSA².
- i) Produits du CSA – Conclusions finales: cette catégorie comprend les conclusions finales des processus du CSA à parties prenantes multiples;
 - ii) Recommandations du CSA en matière de politiques: la présente catégorie englobe principalement les conclusions des tables rondes sur la convergence des politiques tenues pendant la plénière;
 - iii) Recommandations relatives aux processus: il s'agit là de recommandations plus spécifiques adressées au Secrétariat, au Bureau et au Groupe consultatif du CSA, et/ou au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles définissent des tâches particulières ou des demandes de rapport.
- d) Le CSA doit concentrer ses efforts sur les décisions et recommandations de la catégorie i) ci-dessus, sur les principaux produits et conclusions finales stratégiques et catalytiques, comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ainsi que sur les produits des grands cycles d'activité énoncés dans le Programme de travail pluriannuel actuel.
- e) À cet égard, le CSA doit continuer à fournir une plateforme à ses parties prenantes afin qu'elles échangent des données d'expérience ainsi que des meilleures pratiques qui existent aux niveaux national, régional et mondial sur les activités de suivi dans ces domaines stratégiques. Il faudrait aménager l'ordre du jour des sessions plénières du CSA pour que des études de cas sur l'application des produits du CSA puissent être présentées régulièrement. La possibilité de désigner des pays pilotes qui assureraient la mise en œuvre des conclusions du CSA aux niveaux national et régional devrait être aussi examinée.
- f) Des efforts s'imposent pour améliorer la formulation des futures recommandations du CSA afin qu'elles soient concises, concrètes, assorties d'un échéancier et, si possible, indiquent clairement les principaux intervenants et responsables de leur mise en œuvre.
- g) Les mécanismes de suivi doivent s'appuyer sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial. Les mécanismes de suivi doivent présenter les principales caractéristiques suivantes: être pris en main localement, être fondés sur les droits de l'homme et ouverts à tous, faciliter la participation des multiples parties prenantes, s'inscrire dans des cadres stratégiques multisectoriels, veiller à ce que les capacités et ressources des pays soient adéquates, et inclure des aspects quantitatifs et qualitatifs. Les mécanismes de suivi doivent être conformes aux cinq principes énoncés dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition³. Ils doivent avant tout être

² Réf. CFS 2013/40/Inf.13 Suivi des progrès accomplis au regard des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-wfs/fr/>).

³ Réf: paragraphes 92-93 du document CFS 2012/39/5 Add.1 -- Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - a) Ils doivent être fondés sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; b) ils doivent permettre de responsabiliser les décideurs; c) ils doivent être de type participatif et comprendre des évaluations auxquelles participent l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires, y

- utiles aux décideurs et à tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des programmes pour évaluer l'application et les résultats des programmes et des politiques.
- h) Compte tenu des enseignements tirés de mesures de suivi antérieures⁴ et des conseils des experts chargés du suivi et de l'évaluation dans les organisations ayant leur siège à Rome, il faut éviter d'établir un cadre rigide pour le suivi des décisions et recommandations du CSA. La conception d'un instrument d'enquête simple, suivie d'évaluations périodiques, devrait être considérée comme une option valable. Les mécanismes de suivi doivent être souples et adaptables à des situations spécifiques, et il ne faudra pas essayer de créer un système «universel».
 - i) Compte tenu des activités du Groupe de travail à composition limitée sur le suivi, des évaluations périodiques du CSA doivent être réalisées tous les quatre ou cinq ans en vue d'acquérir, grâce aux parties prenantes, une vision commune de la situation en matière d'élaboration et de cohérence des politiques ainsi que de l'efficacité du CSA. Pour ce faire, il est nécessaire de mener une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, sur la base de laquelle on évaluera les progrès futurs afin d'établir une attribution plausible du travail du CSA et d'en évaluer les impacts.
 - j) Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est l'outil de référence fondamental que les parties prenantes du CSA peuvent utiliser pour renforcer la cohérence, la coordination, la convergence des politiques et l'obligation de rendre des comptes aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition n'est pas, toutefois, un outil de suivi, mais il offre des éléments essentiels pour le suivi des programmes et des politiques, car il énonce des principes concernant le suivi et l'obligation de rendre compte (art.92-93), des indications relatives aux stratégies et aux mesures au niveau national (art.72 et 75) et la teneur des décisions de politique qui doivent être suivies (Chapitre IV).

compris les plus vulnérables; d) ils doivent être simples mais complets, précis, ponctuels, compréhensibles pour tous et assortis d'indicateurs ventilés par sexe, âge, région, etc., portant sur l'impact, les processus et les résultats escomptés; e) ils ne doivent pas faire double emploi avec des systèmes déjà en place, mais plutôt faire fond sur ces derniers et renforcer les capacités nationales en matière de statistique et d'analyse.

⁴ CFS 2008/3: Suite donnée au Sommet mondial de l'alimentation: Rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/K3058F1.pdf>.